Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 026-212600886-20260622-DELIB2026_53-BF

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026.53 Séance du 22 juin 2026

Présidence de Madame Elise CLÉMENT
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 22 juin 2026 à 19h30, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 16 juin 2026 en séance publique par Madame le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Madame Elise CLÉMENT, Maire de Chatuzange le Goubet.
La séance débute à 19h30.

Etaient présents : Elise CLÉMENT, Bruno PEUDEVIN, Natacha TRUCHET-COMTE, Gilles GARNIER, Coralie DAMAISIN-JAMONET, Fabrice GAY, Stevie BONNARD, Jean-Marc ANDRÉ, Marina THON, Christian GAUTHIER, Pascal BERRANGER, Jean-Michel SARZIER, Ghislaine ABISSET, Christelle DATOLA, Nathalie ZAMMIT, Christophe BEDOUAIN, Bertrand BECORPI, David LEJON, Vincent PRADON, Audrey DUPONT, Eric SAULLE, Bruno LAFFONT, Nadège ROUX, Séverine BILLON, Marie-Charlotte BOURNE, Coralie MANDON, Jérôme CAMACHO.

Ont donné pouvoir : Florence DEGOUGE à Marina THON, Lola CHANCEAU à Bruno PEUDEVIN.

Conseillers municipaux présents : 27

Séverine BILLON a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Admissions en non-valeur – Budget général de la Commune

Rapporteur : Natacha TRUCHET-COMTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Considérant que le Trésorier de la Commune n'a pu procéder au recouvrement des recettes décrites dans l'état ci-joint ;

Vu l'avis de la commission « Administration Générale et Finances » du 15 juin 2026 ;

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ACCEPTE** les admissions en non-valeur définies dans l'état ci-joint pour un montant total de 6.06 € ;
- **DIT** que cette somme est imputée à l'article 6541 du budget général de la Commune ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'état d'admission en non-valeur ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
26300

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 026-212600886-20260622-DELIB2026_53-BF

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2026-053

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des Finances publiques
SGC NORD DROME
25 AVENUE DE ROMANS
BP 1012
26015 VALENCE CEDEX

Direction générale des Finances publiques
Service de gestion comptable nord Drôme
25 avenue de Romans – BP 1012
26015 Valence cedex
Téléphone : 04 75 81 58 56
Mél. : sgc.nord-drome@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi
8H30 – 12H30 avec ou sans rendez-vous
Affaire suivie par : Aurélie BILLOT
Téléphone : 04.75.72.86.02

MAIRIE
29 RUE DES MONTS DU MATIN
26300 CHATUZANGE-LE-GOUBET

Romans, le 19/05/2026

Objet : SGC nord Drôme – Mandatement des créances irrécouvrables

Madame, Monsieur,

Vous trouverez jointes au présent courrier les **demandes d'admission en non valeur pour des produits irrécouvrables** concernant votre collectivité.

Pour chacun des budgets concernés, je vous remercie d'établir un mandat à l'article 6541 (il conviendra de s'assurer de la disponibilité des crédits à cet article). Ce mandat doit être établi au vu d'une **décision de l'assemblée délibérante**.

Il est souhaitable que ce mandatement intervienne dans les meilleurs délais, sachant que **tout refus d'admission en non valeur doit être motivé,** notamment par l'existence d'une perspective réelle de recouvrement (informations dont n'aurait pas connaissance le SGC).

Par ailleurs, compte tenu de la volumétrie de nos restes à recouvrer et du nombre de budgets gérés par le SGC, nous ne joignons pas les copies des pièces, sauf exception. **Nous tenons bien entendu à votre disposition tous documents et/ou explications complémentaires** dont vous souhaiteriez disposer. Les poursuites mises en œuvre peuvent également être consultées dans l'application hélios.

Enfin je vous rappelle qu'une admission en non valeur est une mesure comptable et budgétaire : la créance reste théoriquement due, et des recouvrements ultérieurs sont susceptibles d'intervenir.

L'appréciation de la responsabilité du Comptable est, quant à elle, du ressort exclusif du juge des comptes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

026027

SGC NORD DROME

Etat des présentations et admissions en non-valeur

08800 CHATUZANGE LE GOUBET

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 026027
Budget collectivité : 08800
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li
Liste de critères de tri : 5 Asc,7 Asc

ANNEXE 2026-053

HEL16P

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 026-212600886-20260622-DELIB2026_53-BF

08800 - CHATUZANGE LE GOUBET

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 19/05/2026
Numéro de la liste : 7928130411
Type de liste : Non valeur

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces de recette portées sur l'état ci-après,en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

6,06 Euro(s)

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 026-212600886-20260622-DELIB2026_53-BF

08800 - CHATUZANGE LE GOUBET

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 19/05/2026

Numéro de la liste : 7928130411 - 1 Pièces présentées pour un montant de 6,06
Type de Liste : Non valeur

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	1	Pièces pour	6,06
Catégories de produits	AUTRES PDUITS DE PRESTATION DE SCE	1	Pièces pour	6,06
Motifs de présentation	RAR inférieur seuil poursuite	1	Pièces pour	6,06
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	1	Pièces pour	6,06
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2021	1	Pièces pour	6,06

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 026-212600886-20260622-DELIB2026_53-BF

08800 - CHATUZANGE LE GOUBET

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 19/05/2026

Numéro de la liste : 7928130411

Type de liste : Non valeur

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Particulie	2021	T-406	I	7067-64-		MALARTRE Amelie	94		6,06	RAR inférieur seuil poursuite	
						TOTAL			6,06		

A VALENCE, Le 19/05/2026

Le Comptable Public

CES Fabrice

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 026-212600886-20260622-DELIB2026_53-BF

026027

SGC NORD DROME

Etat des présentations et admissions en non-valeur

08800 CHATUZANGE LE GOUBET

Nombre de pages : 3

FIN DE DOCUMENT

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 026-212600886-20260622-DELIB2026_53-BF